

# Une nouvelle forme de coordination entre professionnels de santé

## L'ESCAP en quelques mots

- Elle est **centrée sur le patient** et accessible à tous les professionnels de santé
- Une grille d'inclusion complétée par un professionnel de santé objective les besoins de prise en charge coordonnée du patient
- L'ESCAP n'est pas concurrente des autres dispositifs ou structures de coordination

### 4 types de patients concernés<sup>1</sup>

- Patients polypathologiques chroniques de plus de 65 ans
- Patients en soins palliatifs
- Patients ayant fait un AVC et ayant été hospitalisés il y a moins d'un an
- Patients diabétiques (type 1 et 2) sous insuline

## Composition de l'ESCAP - schéma type

- Tous les professionnels de santé installés sur le territoire français peuvent initier et se constituer en ESCAP
- L'ESCAP est composée au minimum de trois professionnels de santé, avec obligatoirement le médecin traitant identifié par le patient
- Le médecin spécialiste, hospitalier ou libéral, est intégré en fonction des pathologies



## Constitution de l'ESCAP - schéma type

Un professionnel de santé prend en charge un patient qui semble présenter un besoin de coordination lié à l'une des 4 situations cliniques visées. Si le patient répond à l'un de ces 4 prérequis, le professionnel de santé se connecte à **son application ESCAP et remplit la grille d'inclusion**.

Le profil doit totaliser au moins 13 points (sur 26) pour être éligible<sup>2</sup>. S'il a au moins 13 points:



Le professionnel de santé **recueille le consentement** du patient pour intégrer l'ESCAP



Le professionnel de santé prend contact avec les professionnels de santé désignés par le patient



Ces derniers consentent à intégrer l'ESCAP



Les échanges entre professionnels de santé (PS) se font via leur application numérique

#### Modalités de rémunération

- Une aide forfaitaire d'un montant de 100 € par an et par professionnel de santé au titre de l'acquisition et de l'utilisation de l'outil ESCAP
- Une aide forfaitaire d'un montant de 100 € par an et par PS dès lors que le professionnel est impliqué a minima dans cinq ESCAP



L'expérimentation nationale de 3 ans est lancée depuis fin mars 2025







